

Salarié présentant des symptômes Covid-19 Quelle prise en charge ?

1. Reconnaître les symptômes

- **Fièvre**
- **Toux**
- **Autres symptômes possibles** : maux de tête, perte du goût et de l'odorat, courbatures, forte fatigue, mal de gorge, diarrhées
- **Signes de gravité** : difficultés à respirer, à parler, à avaler

2. Isoler et aider

La personne symptomatique doit :

- Etre isolée dans une pièce dédiée et aérée
- Mettre un masque
- Se nettoyer les mains
- Respecter une distance physique de 1 m minimum

Elle est assistée par un sauveteur secouriste du travail ou le référent Covid-19.

Celui-ci doit :

- Garder une distance physique de 1 m minimum
- Se laver les mains avant et après intervention
- Porter un masque,
- Porter une blouse jetable et des gants si nécessité de s'approcher et/ou de toucher la personne symptomatique

3. Evacuer

Si la personne présente des signes de gravité, appeler le SAMU (composer le 15) en restant à côté de la personne symptomatique et organiser l'accueil des secours.

En l'absence de signes de gravité, la personne symptomatique doit contacter son médecin traitant et rentrer à domicile en évitant les transports en commun.

4. Nettoyer le poste de travail

Une fois la personne évacuée, aérer et attendre une demi-journée avant de procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux et du poste de travail.

Le personnel assurant le nettoyage doit se laver les mains avant et après l'intervention. Il portera des gants, un masque, une blouse ou sur-blouse qui seront jetés dans une poubelle à fermer. Seront désinfectés, le poste de travail, le matériel et toutes les surfaces ayant pu être contaminées (poignées de porte...).

5. Autres mesures

Prévenir les autres salariés afin :

- De renforcer les mesures barrières : distanciation physique, éviter de recevoir de nouvelles personnes dans le service, port de masque, lavage fréquent des mains, désinfection de chaque poste de travail avant la prise de poste
- De mettre en place le télétravail si possible
- Que chacun surveille son état de santé et consulte son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes (notamment ceux qui ont eu un contact prolongé dans les 48 heures précédentes)

Déterminer la liste des contacts à risque qui pourra être utilisée en cas d'enquête par la CPAM ou l'ARS. Il s'agit des personnes ayant :

- Partagé le même lieu de vie que le cas suspect
- Été en face à face à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas...)
- Prodigé ou reçu des actes d'hygiène ou de soins
- Partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes
- Été en face à face durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement

Maux de tête

Perte du goût et de l'odorat

Maux de gorge

La durée d'incubation varie de 3 à 5 jours en général jusqu'à 14 jours

Courbatures

Parfois diarrhées